

**Guide de bonnes pratiques
d'accompagnement des jeunes
pour leur sortie de la violence de *Kuluna*
à Kinshasa : *l'approche AHPER***

Sous la direction de
Raoul KIENGE-KIENGE INTUDI

Avec la collaboration de
Bienvenu MALANDA
Catherine MAMBIKO

Publication du Centre de criminologie
de l'Université de Kinshasa

Kinshasa, 2024

***Avec le soutien de l'ARES sur financement
de la Coopération belge au développement***

Dépôt légal : VP 3.02410-57603

Remerciements

Nous remercions les jeunes des communes de N'Djili, Kimbanseke, Limete et Kisenso dont l'expérience et la collaboration ont permis la rédaction du présent guide. Nous remercions également leurs encadreurs qui se sont montrés disponibles pour être les référents des jeunes dans le cadre de deux expériences pilotes d'accompagnement des jeunes dits *kuluna* menées par le Centre de criminologie et de pathologie sociale (CCPS) de l'École de criminologie de l'Université de Kinshasa.

Nous exprimons notre profonde gratitude à *Open Society Initiative for Southern Africa* (OSISA) devenu *Open Society for Africa*, et particulièrement à Monsieur Roger Mvita, pour l'appui financier qui a permis de mener à bien le projet d'accompagnement des jeunes pour leur sortie de violence à Kinshasa.

Nous tenons, enfin, à remercier l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur de Belgique (ARES) pour son appui financier dans le cadre du projet de valorisation de l'Approche d'Accompagnement Holistique de Proximité et d'Émancipation des jeunes dits *kuluna* pour leur sortie de violence par la Réinsertion économique et socio-professionnelle (Approche AHPER) dans la ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo, développée par le CCPS.

Nous remercions le Professeur Serge Garcet du Département de criminologie de l'Université de Liège en sa qualité de Coordonnateur-Nord du projet de valorisation de l'approche AHPER ainsi que le Recteur de l'Université de Kinshasa, le Professeur Jean-Marie Kayembe Ntumba, pour avoir signé la convention avec l'Université de Liège en vue de développer ce projet Valorisation de l'ARES.

Les auteurs

Avant-propos

Dans ses efforts de tenter de comprendre le phénomène de violence urbaine des jeunes dits *kuluna* dans la ville de Kinshasa, le Centre de criminologie et de pathologie sociale (CCPS), rattaché à l’École de criminologie de l’Université de Kinshasa, a mené des études qui ont mis en lumière le sens de ce phénomène, l’inadéquation des réponses policières, judiciaires et politiques qui visaient, soit le jugement en procédure de flagrance en vue de l’emprisonnement, soit l’élimination des jeunes dits *kuluna* de l’espace urbain. Fort des résultats de ces études, le CCPS a expérimenté ces résultats dans le cadre de deux projets pilotes d’accompagnement des jeunes dits *kuluna* pour leur sortie de la violence à travers une approche dénommée Accompagnement Holistique de Proximité et d’Émancipation des jeunes impliqués dans la violence de *kuluna* pour leur sortie de violence par la Réinsertion économique et socioprofessionnelle (AHPER)¹.

Ce guide, fruit de cette expérience de recherche-action, vise à diffuser cette approche, qui a produit des résultats impressionnants, parmi les différents intervenants sociaux, de manière à leur permettre de la mettre en œuvre au sein des communautés touchées par la violence urbaine des jeunes dits *kuluna*. Cela leur permettra de se familiariser avec cette approche et de ne plus considérer ces jeunes comme étant en dehors des populations cibles de leurs activités, en faveur des acteurs policiers et judiciaires. Ce guide est ainsi un outil précieux à utiliser pour accompagner les jeunes dits *kuluna* à sortir de cette violence.

L’approche d’accompagnement, nommée approche AHPER, est une démarche individuelle centrée sur le jeune en tant qu’acteur social. Elle vise à amener ce dernier, dans le strict respect de sa dignité, à s’investir dans la construction d’un projet de vie alternatif à la violence de *kuluna* sur la base d’une activité génératrice de revenus, dont il est le centre.

1 Lire utilement R. KIENGE-KIENGÉ INTUDI, (2024), « Sécurité urbaine et sortie de violence des jeunes dits *kuluna* à Kinshasa : une expérience innovante », in *Duc in altum, Revue interdisciplinaire de l’Université Omnia Omnibus*, n° 1, pp. 297-327.

Elle valorise les ressources et les capacités du jeune pour lui permettre de devenir acteur de sa propre émancipation dans le cadre des activités qui ne mettent pas en danger sa vie et celle d'autrui.

Le lecteur trouvera dans ce guide la dynamique de l'accompagnement des jeunes à travers l'approche AHPER, le protocole à suivre, des conseils utiles pour réussir une telle démarche et l'illustration des résultats enregistrés au cours des expériences pilotes menées par le CCPS.

Il faudrait déjà attirer l'attention du lecteur et de l'utilisateur de ce guide sur le fait que cette démarche criminologique de l'approche AHPER exige que l'intervenant s'investisse pleinement dans la relation avec le jeune à accompagner et à développer, dans la durée, des attitudes positives, particulièrement l'empathie et la confiance envers lui, pour aboutir à la participation directe du jeune dans une activité alternative, sans prétendre l'aider, mais en soutenant ses actions et ses nouvelles relations professionnelles dans une relation de proximité moyennant une écoute active.

Les auteurs

Introduction

La République Démocratique du Congo en général, et la ville de Kinshasa en particulier, est confrontée depuis maintenant près de deux décennies à un phénomène de violence urbaine des jeunes qualifiée de *kuluna*. Face à cette violence, les solutions de circonstance, de nature essentiellement répressive, proposées par les pouvoirs publics, ont démontré leurs limites, si l'on considère leur objectif d'éradiquer ce fléau qui gangrène, non seulement une bonne partie de la jeunesse de Kinshasa, mais aussi la tranquillité publique. Si aborder positivement ce phénomène n'a toujours pas été aisément tenu de la nuisance lui attachée, du parti pris naturel pour les victimes et de la stigmatisation de ses acteurs, qui souvent empêchent de voir la vulnérabilité sous-jacente de ces jeunes dont le parcours de vie se trouvent à la croisée de cette violence, le Centre de criminologie et de pathologie sociale (CCPS) a, dès le départ, levé l'option de réfléchir sur le sens de cette violence et des réponses publiques y réservées ainsi que sur les dynamiques à mettre en place pour offrir des réponses audacieuses à ce problème social. C'est bien un tel engrenage réflexif qui aboutit à la pratique sociale d'accompagnement des jeunes en vue de leur sortie de violence que ce document tente de présenter pour permettre une appropriation par un grand nombre d'acteurs de l'action sociale en faveur des jeunes impliqués dans le *kuluna*.

Cette introduction rappelle sommairement les résultats de deux recherches² menées par le CCPS, qui presupposent le travail d'accompagnement réalisé dans l'approche AHPER présentée dans ce guide.

² Ces recherches réalisées respectivement de 2014 à 2015 et de 2016 à 2017 ont été respectivement publiées sous les titres Violence urbaine et réaction policières à Kinshasa (RD Congo). Sens et non-sens et Puzzle de sorties de violence urbaine à Kinshasa (RD Congo). Avant les recherches qui ont débouché sur ces publications, le CCPS a travaillé sur la question de la construction de l'identité citoyenne par les jeunes impliqués dans cette même violence dans un contexte de pauvreté.

S'intéressant de près à la violence urbaine des jeunes, la première recherche, réalisée à la suite d'une opération policière violente organisée par les pouvoirs publics contre les jeunes dits *kuluna*, s'est interrogée sur le sens de cette forme de violence urbaine et de la réaction policière mise en œuvre, dans le but de contribuer à la réflexion sur les modalités de prise en charge de cette violence ainsi qu'au renforcement de l'État de droit en République Démocratique du Congo.

Par l'analyse du contexte de vie des jeunes avant leur intégration dans la bande aussi bien au niveau familial que du quartier, cette recherche mettait en évidence les diverses situations d'inconfort social, révélatrices d'une violence sociale subie par ces jeunes, qui forment le lit de la violence physique produite et assumée par eux. Ces situations sont notamment la précarité familiale, le rejet de la famille à la suite d'une accusation de sorcellerie, l'instabilité scolaire et socioprofessionnelle marquée par le manque d'emploi, l'enclavement des quartiers populaires où se développe cette violence, les agressions subies par les jeunes aussi bien de la part de ceux qui sont déjà dans la violence que des forces de l'ordre. Et la constitution ou l'intégration de la bande est devenue, dans ce contexte, un impératif pour trouver des réponses à la misère ou réaliser leurs aspirations légitimes, notamment la reconnaissance sociale ou développer leur leadership, à travers la production de la violence. Celle-ci révèle donc une crise sociale profonde et multidimensionnelle marquée par l'accroissement de la pauvreté et de l'insécurité de vie ainsi que des attentes insatisfaites des jeunes envers l'État. Face à cette crise sociale profonde et multidimensionnelle, il semble que l'absence d'une réponse étatique sécurisante crée les conditions de recours, par davantage de jeunes de ces quartiers confrontés aux tensions vitales, à la violence physique comme la seule ressource dont ils disposent pour ne pas disparaître, pour préserver leur estime de soi, de leur famille et de leur quartier.

Ensuite, l'analyse de la lutte contre ce phénomène à travers uniquement la réponse judiciaire et les opérations policières a montré que non seulement celles-ci renforcent la stigmatisation et la vulnérabilité des jeunes impliqués dans cette violence, mais surtout ne permettent pas de l'« éradiquer » et semblent par contre l'amplifier.

Ces opérations policières apparaissent comme du verni qui couvre le vrai problème sans le faire disparaître, différant simplement le moment de sa réapparition avec plus de gravité et d'intensité.

Ces analyses ont ouvert une piste sur la nécessité de définir des politiques publiques pour le développement socioéconomique des quartiers populaires, qui soient susceptibles de renforcer la gouvernance locale au niveau des villes par la présence d'un État sécurisant à la base, au lieu d'une simple présence policière qui demeure inefficace pour assurer une véritable sécurité des biens et des personnes de façon holistique.

Ces politiques publiques devraient apporter des réponses plus adéquates aux véritables problèmes de précarité matérielle des familles, de création d'emplois pour les jeunes et de formation professionnelle en vue d'intégrer ces quartiers populaires dans la dynamique d'ensemble de la ville. Elles devraient impliquer les composantes pertinentes du corps social au niveau de chaque quartier de manière à définir les conditions d'émergence d'une nouvelle citoyenneté.

Dans cette suite, la seconde étude³ a cherché, d'une part, à approfondir les pistes majeures dégagées par la première et à analyser les modalités de réponses non répressives au phénomène *kuluna* et, d'autre part, à examiner les conditions de la prévention de leur criminalité en déterminant les possibles stratégies de leur sortie de violence. Il s'est agi là de proposer un nouveau regard sur les jeunes impliqués dans la violence urbaine de *kuluna* et de dégager une approche émancipatrice écartant la mise en danger de soi et d'autrui. Plutôt que l'idée d'une politique publique pensée par le haut, cette seconde étude a épousé l'idée et exploré la piste d'une coalition des acteurs sociaux à la base, qui sont parfois peu perceptibles (« invisibles »).

L'analyse de la prise en charge des jeunes *kulunaires* par les structures institutionnelles (ONG, services étatiques...) et communautaires (famille, école, église...) a montré que ces structures, aussi importantes soient-elles, ne sont pas, à l'heure actuelle, les interlocuteurs les plus pertinents pour un accompagnement de sortie de violence.

³ LIWERANT, S., KIENGE-KIENGE INTUDI, R. (dir.), (2019), *Puzzle de sorties de violence urbaine des jeunes à Kinshasa (RD Congo)*, Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan.

En effet, la population cible des structures institutionnelles ne concerne qu'à la marge les jeunes impliqués dans la violence de *kuluna*. Leurs animateurs estiment pour la plupart que la prise en charge des *kulunaires* relève des services étatiques, qu'ils soient sociaux ou répressifs. Et leur perception de ces jeunes est largement stigmatisante. Quant aux instances communautaires, les jeunes, tout en reconnaissant l'importance de ces institutions sociales, les ont implicitement disqualifiées en raison des risques liés à leur intervention. En effet, des familles désemparées ou vécues par les jeunes comme excluantes, une école autant investie que disqualifiée, et des églises décrites comme instrumentalisantes ou stigmatisantes nourrissent une méfiance certaine des jeunes et emportent le crédit de ces institutions dans leur accompagnement pour une sortie de violence. Ainsi, « non captés » par les structures institutionnelles et face aux instances communautaires largement ambivalentes, les jeunes *kulunaires* développent et investissent des espaces sociaux divers pour assurer leur auto-prise en charge.

Bien que contingentes, les sociabilités des *kulunaires* montrent le déploiement de stratégies pour construire des relations individuelles, dont ils analysent les atouts et les pièges. Coexistent simultanément leur habileté à décomposer les logiques du tissu social et la prégnance de fortes contraintes liées à leur capital social et économique qui les enferment. Revendiquant leurs propres aptitudes, les jeunes *kulunaires* cherchent à entreprendre (« à faire quelque chose ») et affirment la légitimité de leurs besoins fondamentaux (alimentaire, vestimentaire, de logement, de santé, de formation professionnelle, scolaire ou d'emploi).

Ainsi, l'alternative économique à l'activité de *kuluna* a été présentée comme fondamentale par les jeunes, bien que tout jeune dans une situation économique extrêmement précaire ne s'oriente pas vers le *kuluna* pour répondre à ses exigences de survie. Si les « besoins » peuvent être largement affinés, les opportunités économiques constituent néanmoins un levier à double titre. D'une part, les ressources financières obtenues permettraient de délaisser l'activité secondaire de *kuluna* et, d'autre part, à travers cette opportunité économique, les jeunes établissent des liens susceptibles de leur fournir aussi une relation d'accompagnement et offre un service à leur communauté.

C'est en se situant sous cet angle de l'alternative économique qu'il est devenu possible de proposer aux jeunes une démarche d'accompagnement pour s'investir dans une activité alternative et à laquelle ils ont adhéré.

Le présent guide présente sommairement le contexte de la violence de *kuluna* (I), avant d'aborder le processus d'accompagnement des jeunes pour leur sortie de la violence (II) et d'en circonscrire les résultats (III) et les difficultés éventuelles (IV).

I. Contexte de la violence de *Kuluna*

Les recherches antérieures réalisées par le CCPS sur la violence urbaine de jeunes, laissent entrevoir un contexte de précarité de vie de jeunes, de déficit d'accès à l'alimentation, aux soins de santé, à la formation professionnelle et à l'emploi. Ce déficit d'accès à ces différents droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels les maintiennent constamment dans une situation de vulnérabilité face à laquelle les jeunes développent de stratégies de survie, dont le « *kuluna comme un job* ».

En période de pandémie de Codiv-19, la proclamation de l'état d'urgence sanitaire et l'annonce des mesures barrières dont le port obligatoire des masques ou cache-nez, le confinement, l'interdiction de tout regroupement de plus de 20 personnes, n'a fait que renforcer la vulnérabilité des jeunes des quartiers populaires, habitués à sortir pour la débrouille. Ils ont été ainsi abandonnés à leur triste sort, parce que ne pouvant plus faire de coups de mains pour leur survie. Et même lorsqu'il y a eu levée du confinement, la reprise de leurs activités conditionnée par le port obligatoire de masques, n'avait toujours pas facilité les choses, étant donné que les Organisations non gouvernementales et des donateurs qui ont travaillé dans la lutte contre la propagation du Covid-19, en distribuant le kit de prévention (masques, des dispositifs de lavage de mains, de la nourriture, etc.) n'avaient pas inclus les habitants des sites qui ont constitué les terrains d'enquête pour cette recherche-action. Cette marginalisation n'a fait que renforcer la vulnérabilité des jeunes se déclarant *kuluna*.

Ces jeunes sont généralement réduits à leur situation de manque, ils sont stigmatisés comme étant des jeunes violents et dangereux, à qui personne ne désire offrir une quelconque opportunité d'emploi ou de formation professionnelle. Ils sont constamment rejetés, marginalisés, réduits à l'étiquette qui leur est collée. Cette stigmatisation renforce leur exclusion sociale pour participer à la vie communautaire. Face à ce traitement, les jeunes se livrent à l'activité de *kuluna* comme une activité professionnelle, un boulot que personne ne voudrait le leur offrir, et tentent ainsi de forger leur propre identité dans ce contexte d'exclusion sociale.

II. Approche d'accompagnement des jeunes pour la sortie de la violence de *Kuluna* : approche AHPER

Le processus d'accompagnement des jeunes dits *kuluna* pour leur sortie de violence commence par l'identification et la sélection des jeunes correspondant à la population cible (A). Compte tenu de la nécessité d'inscrire ces jeunes dans des activités génératrices de revenus à visée professionnalisante, il s'ensuit la pertinence d'identifier, avec eux, les circuits d'opportunités et les référents disponibles dans leur environnement (B). Enfin, suivra le travail d'accompagnement du jeune dans une relation de proximité (C).

A. Identification et sélection du jeune

1. Définition des critères d'identification

Partant de l'idée selon laquelle il n'existe pas de *kuluna* sans écurie ou ceinture, un critère majeur doit dicter le processus d'identification des jeunes se déclarant *kuluna*, qui doivent bénéficier de l'accompagnement pour leur sortie de violence. Il s'agit bien de l'appartenance à une écurie ou à une ceinture ou même à une base. Une fois les critères définis, vient l'étape d'identification et de sélection des jeunes pouvant faire partie de la cohorte pour l'accompagnement.

2. Processus d'identification et de sélection

Cette activité consiste à l'identification, au niveau des sites retenus pour la mise en œuvre du projet d'accompagnement, d'une masse de jeunes se déclarant *kuluna*, parmi lesquels seulement un nombre très limité devrait être sélectionné pour faire partie de la cohorte budgétisée par le projet. Cette sélection doit, d'une part, être proportionnelle au nombre de structures devant accueillir ces jeunes pour leur insertion socioprofessionnelle et, d'autre part, à celui des référents commis à leur suivi et à leur accompagnement individualisé. Cela implique une connaissance préalable des opportunités qu'offre le quartier et même des besoins de la communauté de ce quartier.

Ainsi, le travail d'identification nécessite une certaine familiarité avec le terrain (le site), des entrées sur le site, particulièrement des personnes ressources permettant d'accéder aux jeunes dans une relation de confiance.

Les personnes ressources sont :

- Des habitants du quartier où vivent les jeunes ;
- Des jeunes membres des écuries ;
- Des jeunes « pensionnés » (anciens membres d'écuries) ;
- Des leaders d'opinions, etc

Les personnes ressources sont des personnes de confiance pour les jeunes, celles qui ne peuvent en aucun cas les trahir, les dénoncer afin qu'ils fassent l'objet d'une poursuite judiciaire. Être introduit auprès des jeunes par le biais d'une personne à qui les jeunes font confiance facilite en même temps la mise en confiance de l'intervenant.

La confiance est la clé de la réussite de toute intervention, médicale, psycho-clinique, criminologique, psycho-sociale ou autre, auprès des êtres humains en situation de vulnérabilité.

Une fois qu'on a réussi l'accès auprès des jeunes, le chercheur doit identifier ceux qui répondent au critère prédéfini, à savoir, l'appartenance à une écurie, une ceinture ou une base. Un jeune seul ne peut pas se livrer au *kuluna*. Il s'agit d'une activité de groupe à partir de deux ou trois.

Après le travail d'identification, l'intervenant doit négocier des rendez-vous d'entretien auprès des jeunes identifiés. Le but de ces entretiens doit être d'identifier avec le jeune les besoins présents de son quartier, ses aptitudes et ses manques. Le contenu de ces entretiens est déterminant dans le processus de sélection des membres de la cohorte. Parmi les éléments d'entretien qui orientent le processus de sélection, il y a, d'une part, la pertinence des besoins identifiés dans la communauté et la volonté manifeste du jeune à vouloir sortir de la violence urbaine. La participation à l'approche AHPER est toujours volontaire à la suite de ces entretiens. Une fois le jeune sélectionné, il devient dès lors l'élément moteur ou central de tout le processus d'intervention.

B. Identification du circuit d'opportunité et du référent

Le jeune étant identifié et étiqueté comme *kuluna* par les habitants de son quartier, il est souhaitable que l'intervention soit menée dans le même quartier afin de faire bénéficier aux habitants du service du jeune, participer ainsi au changement de perception des membres de la communauté sur le jeune et faciliter ainsi sa réinsertion sociale. Il ne faut pas sous-estimer les difficultés de mobilité et le problème éventuel de transport du jeune pour rejoindre le circuit d'opportunité s'il est éloigné de son quartier.

1. *Les circuits d'opportunités*

Les circuits d'opportunité désignent les sociabilités professionnelles construites par les jeunes eux-mêmes (Sara Liwerant et Raoul Kieng-Kieng, 2019,148) ou à construire à l'occasion de l'accompagnement. Ce sont des initiatives privées développées par les habitants du quartier, comme les garages, les ateliers de couture, d'ajustage, de menuiserie, etc. L'éventail peut être large. Il est très convenable qu'il s'agisse des initiatives où le jeune va pouvoir apprendre, et où il peut gagner un peu d'argent régulièrement par ce travail.

Une fois le besoin cerné, le jeune devra identifier, avec l'accompagnement de l'intervenant, un circuit d'opportunité de proximité lui permettant soit de développer ses connaissances et parfaire ses compétences, soit de mettre à profit ses aptitudes, au bénéfice de membres de sa communauté.

Un des résultats de l'intervention criminologique étant de faire du jeune le protagoniste des liens sociaux, une première modalité du choix d'un circuit d'opportunité doit être celle où l'intervenant laisse libre cours au jeune de chercher dans son environnement et de proposer un circuit au sein duquel il aimeraient poursuivre l'apprentissage et/ou mettre à profit ses talents.

Dans la deuxième modalité, c'est l'intervenant qui pourrait proposer au jeune un circuit d'opportunités. Cette deuxième modalité est envisageable dans la mesure où le jeune présente un blocage pour identifier et proposer un circuit d'opportunités dans son milieu de vie.

Il s'agit d'ouvrir au jeune des horizons de services qu'il peut rendre à la communauté. L'intervenant pourra, s'il a connaissance d'un circuit d'opportunité de proximité, le proposer directement au jeune tout en lui en présentant les avantages. Le jeune doit nécessairement adhérer à cette proposition pour qu'il ne la vive pas comme une imposition. Il faudrait absolument éviter une imposition. Et il ne s'agit pas de proposer un même circuit d'opportunité aux jeunes de toute la cohorte. L'intervenant peut encourager le jeune à recourir à une personne ressource pour identifier un circuit d'opportunité.

Au cours de toutes ces rencontres, l'intervenant doit rester attentifs aux besoins élémentaires du jeune, de son accès aux droits fondamentaux (alimentation, hébergement, soins de santé, frais de transport, assistance diverse...). C'est la prise en compte des différents aspects des besoins du jeune qui rend l'accompagnement holistique. Une telle attention envers le jeune renforce la relation de confiance. C'est cela qui est le plus important du travail d'accompagnement d'un jeune : construire avec lui une relation de confiance, qui soit durable et désintéressée. Il ne s'agit pas d'instrumentaliser le jeune. Il est traité avec dignité et respect, sans aucune tendance à la discrimination par rapport aux autres personnes au sein de la communauté. Par ailleurs, l'intervenant doit se montrer disponible, car le temps peut être long avant que le jeune parvienne à identifier un circuit d'opportunité.

2. Le référent

Le référent désigne un professionnel disposant d'une initiative économique formelle ou informelle qu'il coordonne en tant que responsable, et qui accepte d'intégrer le jeune dans son équipe de travail, en accord avec l'ensemble des collaborateurs qui l'accompagnent au quotidien. Il fait office du premier intervenant de proximité pour le jeune qui lui est confié. Il est son « maître » ou son « chef » auquel le jeune doit obéissance et respect.

Comme pour le circuit d'opportunité, deux modalités doivent être envisagées. Une première est celle où l'intervenant laisse libre cours au jeune de puiser dans son patrimoine relationnel et proposer quelqu'un auprès duquel il aimerait suivre une formation et/ou monter une activité professionnelle.

Une seconde modalité consiste en ce que l'intervenant propose au jeune un référent, en s'assurant de l'adhésion du jeune, soit en fonction de ses contacts personnels avec un référent, soit avec le concours d'une personne ressource.

Il faut noter dans le cadre des circuits d'opportunités de proximité qu'il y a généralement une certaine contrainte, dans la mesure où la majorité de ces circuits sont des initiatives des particuliers (personnes privées) et le jeune, en choisissant le circuit, choisit au même moment le référent, étant donné que les responsables de ces circuits constituent leur choix unique en tant que référent. Ce dernier ne doit pas développer des attitudes de stigmatisation ou de discrimination envers le jeune à cause de son activité passée de *kuluna*. Il doit accepter le jeune et lui faire confiance.

Le jeune doit être mis au cœur de cet exercice pour éviter qu'un choix lui soit imposé et finisse par handicaper le cours normal de l'intervention. Autrement dit, le jeune doit participer activement à ce processus d'identification du circuit d'opportunité et du référent, afin de lui permettre de se sentir à l'aise et en confiance au côté de son référent et, surtout, d'assumer son choix, sans qu'il en arrive à le présenter comme une imposition de l'intervenant. On limitera ainsi tout blocage au processus d'accompagnement.

En contrepartie de son acceptation et de sa disponibilité, le référent pourra convenir des appuis dont pourra bénéficier l'initiative économique pour avoir l'intervenant accepté d'accueillir le jeune : appui en équipements ou autres facilités.

C'est pour cela que l'approche AHPER requiert de disposer d'une subvention, annuelle ou au moins semestrielle, pour soutenir financièrement un tel accompagnement.

C. Accompagnement de proximité du jeune

Une fois que les membres de la cohorte sont sélectionnés, les circuits d'opportunité et les référents identifiés, l'intervenant doit conjointement avec les jeunes et leurs référents (intervenants de proximité) organiser la mise en œuvre de l'intervention. Il s'agit en fait d'un travail en réseau.

À ce stade, il y a imbrication de deux niveaux d'accompagnement. Il s'agit, d'une part, de l'accompagnement des jeunes et de leurs référents par l'intervenant et, d'autre part, de l'accompagnement des jeunes par le référent. Ces deux niveaux sont marqués par la construction des relations de proximité et de confiance avec le jeune, la mise en œuvre de l'empathie, la réciprocité de la confiance, la participation active du jeune dans son projet, son suivi et son évaluation par le référent (évaluation interne au circuit d'opportunité choisi) et par l'intervenant (évaluation externe).

1. La proximité de l'accompagnant

Le premier niveau d'accompagnement, à savoir celui des jeunes et des référents par l'accompagnant ou l'intervenant, consiste en un suivi permanent de la mise en œuvre des activités et de leur évolution. Dans cette catégorie rentre l'accompagnement psychosocial des jeunes et de leurs référents. L'accompagnant devra aussi être attentif aux besoins du référent. Sa vulnérabilité peut mettre en cause l'efficacité de l'accompagnement du jeune.

À ce stade, l'accompagnant ou l'intervenant doit assurer le jeune accompagné de sa présence régulière et permanente, par exemple, une rencontre ou une visite hebdomadaire et plus tard bi-hebdomadaire. Il doit multiplier des séances d'échanges avec les jeunes et leurs référents afin d'arriver à déceler les difficultés réelles pour la réussite de l'accompagnement, et pouvoir y travailler. Il met en place des séances de psychoéducation et de soutien psychologique au jeune, afin de l'amener à prendre conscience de ses ressources ou capacités, à les mobiliser et à cet effet, activer la confiance en soi et l'auto-prise en charge. La proximité implique notamment le partage d'un repas ou d'un verre de manière détendue avec le jeune et ou avec son référent.

Les principes clés de l'accompagnement :

- Ne jamais se substituer au jeune accompagné ;
- Laisser toujours la liberté au jeune accompagné de prendre des initiatives que l'accompagnateur pourra encadrer.

Cet accompagnement peut se réaliser à distance à travers des appels téléphoniques et en étant physiquement présent nourrissant des échanges permanents à l'occasion de l'exécution de leurs tâches quotidiennes. Ces deux modalités s'alternent sur le terrain selon l'agenda de l'accompagnant et selon sa disponibilité.

La réalisation de l'accompagnement à distance impose que les jeunes soient dotés chacun de moyens conséquents de communication, comme un appareil téléphonique qui leur permet de rester en contact avec l'accompagnant. Ce dernier veille à construire et à consolider sa proximité avec le jeune et évalue constamment la réponse de ce dernier à son nouveau contexte de travail. Il devra éviter que le jeune abuse de cette proximité en faisant preuve des caprices ou en instrumentalisant cette relation de confiance avec l'intervenant ou l'accompagnant. Il revient à ce dernier de mettre des limites à l'empathie envers le jeune, par exemple en privilégiant le caractère professionnel de cette relation avec toutes les exigences du professionnalisme.

En présentiel, l'intervenant doit les accompagner de manière proche, dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet. Il devra les accompagner parfois dans certains lieux où ils ne se sentent pas en capacité de s'y rendre seuls (achat des matériels de travail en ville, démarches dans certaines administrations pour l'obtention de certains documents, à l'hôpital s'il y a lieu...).

L'accompagnant veillera à ce que cette proximité ne soit pas perçue par le jeune accompagné comme une immixtion dans sa vie. Il devra respecter la vie privée du jeune et garder « une certaine distance » pour laisser le jeune s'assumer dans les diverses relations sociales. Cet équilibre n'est cependant pas toujours facile à tenir et suppose une déontologie liée au respect de l'autre qu'il faut constamment évaluer et réajuster en écoutant ce qui s'exprime (Christian Ayerbe *et al.*, 2011).

2. L'empathie et ses limites

L'empathie est un mode de connaissance intuitive d'autrui, qui repose sur la capacité de partager et même d'éprouver les sentiments de l'autre (Henriette Boch *et al.*, 2011). Elle ne signifie aucunement avoir pitié de l'accompagné, mais de partager ses affects (Lecomte, 2010)

et de le comprendre, sans le juger. Elle brise toute barrière et renforce conséquemment la proximité entre l'accompagné et l'accompagnant.

L'empathie ne doit pas être située à une étape très fixe de l'intervention, elle doit bien être présente pendant tout le déroulement de l'intervention. Elle doit être mobilisée au tout début de l'intervention afin d'amener l'intervenant à comprendre le jeune à qui est destiné son intervention. Grâce à cette empathie, le destinataire de l'intervention, l'accompagné, laisse faire, il s'ouvre et laisse l'intervenant accéder à son moi intime.

C'est dans cette attitude d'empathie que l'intervenant doit accompagner le jeune dans l'identification de ses besoins réels, et ceux de son quartier, à travers une écoute attentive de son histoire de vie.

L'accompagnant devra, en plus, amener le jeune à se découvrir et découvrir ainsi ses ressources personnelles disponibles (ses aptitudes et compétences ainsi que ses limites objectives). Il l'amènera, en outre, à ressortir ses difficultés, ses craintes et ses doutes à se lancer dans une activité pour sortir de la violence. La mise en œuvre de l'empathie permet d'approfondir des entretiens commencés lors du processus d'identification afin de bien asseoir l'intervention.

Il arrive que les jeunes profitent de cette attitude empathique de l'intervenant pour exposer des demandes allant au-delà des possibilités que peut offrir l'intervention. Dans ce cas, l'intervenant doit recadrer ces demandes sans enfreindre ce climat de confiance qui est en gestation. Autrement dit, l'intervenant doit faire face à ce « dérapage », mettre de limites à l'empathie, sans pour autant frustrer le jeune.

Ce qu'est l'empathie : <ul style="list-style-type: none">- S'identifier à l'autre ;- Partager son ressenti ;- Compatir à sa souffrance.	Ce que l'empathie n'est pas : <ul style="list-style-type: none">- La pitié ;- Se laisser manipuler par le jeune accompagné ;- L'inversion de rôle.
---	--

3. La proximité du référent

Considérant la fragilité des jeunes à évoluer de manière autonome dans leur gestion et la gestion de leurs activités, le référent devra assurer un accompagnement de proximité pour les amener à prendre conscience de leurs aptitudes et à les mobiliser comme appui ou ressort pour leur autonomisation aux fins de la réinsertion socioprofessionnelle. La proximité du référent permet un suivi et un accompagnement en temps réel. Le référent fait le lien entre l'intervenant et les jeunes. Il est l'encadreur direct du jeune au sein du circuit d'opportunité où il est inséré.

Cette proximité est construite par l'intervenant, qui met en place des stratégies pour se rapprocher des jeunes. Dans le cas de la recherche-action d'où sont tirées ces bonnes pratiques, les intervenants étaient appelés tantôt à partager un repas avec les jeunes, tantôt à leur offrir un repas. Ils étaient aussi conviés de temps en temps à des séances photos avec les jeunes. Les intervenants devaient de temps en temps payer le transport des jeunes, ils demandaient parfois aux jeunes de les accompagner, en balade, depuis leur quartier vers un autre ou vers l'arrêt. Cette proximité a été aussi active dans l'accompagnement des jeunes pour les achats de leurs équipements de travail. Toujours dans le cadre de cette proximité, les intervenants peuvent aller jusqu'à chercher les jeunes à leurs domiciles en cas d'absence au lieu de travail.

La proximité de l'intervenant joue un rôle déterminant dans la construction de la relation de confiance.

C'est ainsi que l'intervenant, tout comme le référent, doit veiller sur les moindres faits et gestes qui peuvent entraver le bon déroulement de cette démarche. Il doit veiller à son habillement, à comment il doit se tenir quand il est en présence des jeunes. Il est encouragé de s'asseoir en forme de cercle lors des réunions avec les jeunes accompagnés afin de renforcer cette proximité. Lors des séances d'entretien, il y a lieu éviter des positions de face à face avec le jeune, il est conseillé d'être côte-à-côte, pour signifier que l'on regarde dans la même direction, qu'on est ensemble.

4. La confiance envers le jeune accompagné

La confiance se réfère au sentiment de quelqu'un qui se fie entièrement à quelqu'un d'autre ou à quelque chose. Elle consiste dans « le fait d'attendre d'autrui des comportements favorables, par opposition aux conduites de méfiance » (Ansart, 1999, 101b). Elle est la clé de toute intervention ayant comme cibles les humains (qu'elle soit psychologique, criminologique, clinique, médicale ou autre). Et elle repose sur une écoute active du jeune.

En raison de la stigmatisation à laquelle les jeunes se déclarant *kuluna* font face dans leurs milieux de vie, l'intervenant tout comme le référent doivent construire un climat de confiance avec ces jeunes. Ce processus de construction de la confiance varie en fonction de la perception que les jeunes ont des intervenants et vice-versa. La confiance doit être réciproque.

Plus les intervenants font preuve d'empathie, plus rapidement la confiance se construit et se consolide. Il faut noter que le processus de construction de la confiance doit bien être présent tant chez l'intervenant que chez les jeunes. Ces derniers doivent s'engager dans cette relation de confiance avec l'intervenant.

Ce ne sont pas seulement les jeunes qui doivent être mis en confiance, l'intervenant doit lui aussi travailler sa perception, son propre rapport avec ces jeunes et arriver à leur faire confiance. Il devra gérer sa peur lors de la rencontre avec les jeunes. L'intervenant qui a travaillé son rapport à l'objet (la violence des jeunes), arrive très rapidement à considérer ces jeunes comme des acteurs possédant des ressources et ayant des points de vue qui leur sont propres, lesquels points de vue sont à prendre en compte lorsqu'on veut réussir l'intervention. Le référent doit arriver à faire voir au jeune qu'il est capable de grandes choses et que c'est son point de vue qui compte et pas celui du référent ou de l'intervenant. Un jeune déclarait au journaliste lors d'une interview réalisée à la fin de l'intervention criminologique anticipée (phase I) :

Les chercheurs du CCPS nous ont fait confiance, c'est comme ça que nous aussi, à notre tour; nous leur回报nons la confiance, et nous nous sommes engagés à confectionner tous ces masques⁴.

Il transparaît dans cet extrait l'établissement de la confiance, de l'acceptation mutuelle des acteurs impliqués dans l'intervention. Dans une intervention où l'on arrive à une confiance mutuelle des protagonistes, la voie s'ouvre pour chacune des parties de participer activement à la mise en œuvre du projet et parvenir au résultat attendu.

5. La participation du jeune accompagné dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet de sortie de violence

Une fois la confiance construite et consolidée, les jeunes doivent s'engager à participer à la mise en œuvre de l'intervention. Les jeunes ne doivent pas être considérés comme des sujets passifs, bénéficiant des réflexions et propositions des intervenants ; mais des sujets actifs, des participants aux réflexions et propositions de la construction de leur propre projet de réinsertion, en tenant compte des ressources dont ils disposent et aussi de leurs limitations.

Au cours des entretiens, le jeune doit, avec l'accompagnement de l'intervenant, penser à un projet qu'il envisage de mettre en œuvre, en fonction de ses ressources et présenter au même moment ses manques, ses craintes pour la réalisation effective de son projet.

A travers de multiples échanges avec le jeune, l'intervenant doit l'amener à prendre conscience de ses atouts et de ses limites.

En valorisant ses ressources et en travaillant ses faiblesses, l'intervenant doit petit à petit amener le jeune à développer son estime de soi afin d'éveiller son sens de créativité.

Autrement dit, l'intervenant doit l'amener à faire une projection sur l'avenir, en identifiant clairement ses besoins et les obstacles éventuels à leur réalisation.

⁴ Déclaration d'un jeune de N'djili à la presse lors de la distribution des cache-nez confectionnés par eux, le 19 septembre 2020.

L'intervenant qui a connaissance de la taille de la subvention, doit aider le jeune à construire un projet réaliste, qui puisse rester dans la marge de cette subvention. La construction du projet, en plus de ressources personnelles du jeune, doit tenir compte de la hauteur de la subvention à allouer pour le projet du jeune. Il n'est pas indiqué de faire au jeune des promesses qui peuvent s'avérer fallacieuses. Il faudra jouer avec lui à la transparence absolue.

En d'autres termes, le travail de la construction du projet doit à priori être fait par le jeune sous la houlette de l'intervenant, en tenant compte des ressources dont dispose le jeune et de la hauteur de la subvention.

Cette participation du jeune ne doit pas se limiter seulement à la construction du projet, elle doit continuer jusqu'à sa mise en œuvre et à la consolidation de ses acquis.

Pour des projets dont l'exécution demande l'achat des équipements, le jeune et le référent, y compris l'intervenant doivent être associés à ce travail de choix du matériel, de son évacuation et de son acheminement sur le site de son utilisation (circuit d'opportunités).

Tout au long de la mise en œuvre, le jeune doit participer à sa propre évaluation, contribuer à la réforme et à la redynamisation des stratégies de son accompagnement pour sa sortie de violence et sa réinsertion socioprofessionnelle le plus tôt possible.

La participation du jeune est bien visible lorsque, dans un atelier, il arrive tôt au travail et s'engage à sortir et à installer les équipements. Tout au long de l'intervention, le jeune doit rester actif et dynamique pour aider l'intervenant à l'accompagner jusqu'au bout de sa volonté de sortie de la violence et de réintégrer la communauté.

6. Le suivi de l'accompagnement

Dès que le processus de sélection est achevé, la mise en œuvre commencée, l'intervenant doit élaborer un plan de suivi et d'accompagnement des jeunes. Il doit travailler en étroite collaboration avec le référent pour un suivi régulier de l'accompagnement des jeunes par ce dernier.

Si la mise en œuvre du projet nécessite les achats des matériels, l'intervenant doit suivre de très près les jeunes et leurs référents lors des achats et au moment de l'installation de l'équipement en gardant bien les factures, qui devront servir à l'établissement du rapport financier à l'organisme ayant alloué la subvention. Dans ce suivi, l'intervenant doit être tout le temps sur le terrain, parlant avec les référents et les jeunes sur les difficultés qu'ils éprouvent, leurs peurs et leurs aspirations dans la mise en œuvre du projet et tenter de les amener à penser eux-mêmes des solutions éventuelles pour les surmonter.

Sur le terrain, l'intervenant-chercheur doit mettre en place une forme de collaboration avec les jeunes et leurs référents, des moments d'échanges journaliers et hebdomadaires afin de suivre tant le cours de la mise en œuvre du projet que l'accompagnement des jeunes par leurs référents. L'intervenant doit, en collaboration avec les référents et les jeunes, élaborer un horaire de travail.

Pour un accompagnement réussi, l'intervenant doit, de manière permanente, faire un suivi de proximité auprès des référents et des jeunes. Ce suivi doit s'activer depuis le début de la mise en œuvre du projet. Le suivi peut être planifié ou improvisé. Il fait bien partie des activités journalières de l'intervenant lors de chacune de ses descentes sur le terrain. Il fait également partie au quotidien du travail du référent.

Ce suivi demande à l'intervenant de passer suffisamment du temps sur le terrain, aux côtés des jeunes et de leurs référents. Le suivi de l'intervenant bénéficie tant aux jeunes qu'à leurs référents. Il est établi un compte rendu de chaque rencontre de l'intervenant avec le jeune. Il consiste en une mini évaluation non formalisée de l'évolution de la mise en œuvre des activités par les jeunes sous le leadership de leurs référents.

Ce suivi de proximité a pour objectif de s'assurer en temps réel de la bonne évolution de la méthodologie utilisée et, en cas d'insuffisance, d'envisager rapidement sa redynamisation.

7. L'évaluation de l'accompagnement du jeune

Le travail d'accompagnement des jeunes exige, comme toute intervention, une évaluation. La notion d'évaluation renvoie certainement à un ensemble de procédés qui visent l'appréciation systématique de la conception, de la mise en œuvre ou des résultats d'une démarche pour des fins d'apprentissage ou de prise de décision. Dans le cadre d'un projet, l'évaluation est un ensemble de procédés visant la maîtrise, par l'intervenant, de la dynamique du processus d'accompagnement qu'il met en œuvre avec le jeune et son référent.

Il s'agit de penser l'évaluation, non seulement de l'accompagnement en tant qu'unité d'actions, mais surtout l'évaluation du le processus d'accompagnement, en considérant ses différentes composantes aussi bien humaines, matérielles que symboliques. Ce processus, qui commence effectivement dès le moment de la sélection des jeunes susceptibles de bénéficier de l'accompagnement et du choix des référents, s'ouvre sur l'exercice évaluatif itératif. L'évaluation porte essentiellement sur le triangle formé par les trois parties prenantes, à savoir le jeune, le référent et l'intervenant, le projet autour duquel ils interagissent et la trajectoire de son exécution.

Tout intervenant doit avoir à l'esprit que ses interventions doivent être adaptées au contexte, être cohérentes avec les autres interventions, atteindre leurs objectifs, produire des résultats de manière efficiente et se traduire par des effets positifs durables⁵.

L'exigence de l'évaluation implique pour l'intervenant travaillant auprès des jeunes de rassembler, dès le premier contact avec les jeunes et leurs référents, un ensemble d'informations contextuelles et personnelles sur ces acteurs, mais aussi sur ses propres ressentis.

La pertinence d'une telle démarche réside dans la nécessité de disposer objectivement des éléments permettant de marquer le point de départ de l'intervention. Comme on peut le constater, ce point de départ ne concerne pas que les jeunes.

⁵ OCDE, *Des meilleures critères pour des meilleures évaluations. Définitions adaptées et principes d'utilisation*, <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>

Il devrait concerner l'ensemble des parties prenantes à l'intervention, c'est-à-dire le jeune, le référent et l'intervenant. Cette nécessité de marquer clairement le point de départ participe de la dynamique même de l'évaluation qui ne peut se réaliser qu'avec des repères permettant de suivre l'évolution du processus d'intervention. C'est en fonction de ces repères qu'il deviendra aisément de voir que les parties prenantes ont quitté un point A pour un point B, etc. Pour cela, l'intervenant devra par la suite être sensible à l'évolution de ces informations de départ pendant toute la durée de l'accompagnement et analyser l'implication de son intervention sur l'évolution observée. L'évolution observée peut être positive ou négative. Ces informations peuvent se rapporter à la manière dont le jeune s'habille, s'exprime, se comporte dans ses relations avec les autres, etc.

Dans le processus de l'intervention auprès des jeunes, il sera toujours pertinent d'évaluer la qualité des interactions entre les parties prenantes. En effet, l'accompagnement pour la sortie de violence est une intervention qui marche au rythme des interactions que les parties prenantes développent entre elles.

L'accompagnement dont il est question ici est orienté vers les jeunes qui ont eu une expérience particulière, celle de la survie par la production de la violence. Une telle expérience joue, de manière différentielle certes, dans la posture de ces jeunes devant une interaction qui exige d'eux de livrer une partie de leur «intimité», de dévoiler leur vulnérabilité, de casser une part symbolique de leur puissance devant un intervenant dont ils ne connaissent quasiment rien, à part ce qu'il juge correct de leur dire, mais qui cherche à apprendre presque tout de leur existence. La gestion de cette tension fondée et partagée entre les protagonistes est un élément catalyseur de l'interaction, et l'intervenant, appelé à en tirer la meilleure partie en premier lieu, doit savoir en saisir les enjeux. Comme l'intervenant, le référent des jeunes doit aussi être apte à cerner la dynamique de son interaction avec les jeunes placés sous son encadrement.

D'où l'importance pour les intervenants et les référents de disposer d'une formation initiale de qualité en intervention criminologique permettant de saisir les enjeux de tels types d'interactions et les orientations essentielles de celles-ci.

Si le jeune est identifié comme le bénéficiaire de l'accompagnement, l'intervenant et le référent forment une équipe dont les interactions doivent aussi être constamment évaluées. L'évaluation des interactions devra conduire à l'harmonisation des perspectives entre l'intervenant et le référent et entre ces derniers et les jeunes bénéficiaires de l'accompagnement. Le travail d'évaluation doit prendre en compte ces exigences et analyser la manière dont les uns et les autres procèdent dans cette dynamique en vue d'orienter, dans la mesure du possible, chaque partie vers une intégration bénéfique à l'accompagnement. L'intégration des parties prenantes autour d'une perspective commune constitue l'une des conditions de réussite de l'accompagnement des jeunes.

Il est de même essentiel d'évaluer l'accueil de l'intervention par les jeunes et leurs référents. Il convient de noter que les référents des jeunes sont choisis sur une base volontaire et normalement bénévole. Ils ne bénéficient pas directement des avantages personnels particuliers, même s'ils développent parfois des attentes latentes, et parfois apparentes. À ce titre, l'acceptation du projet par un référent peut reposer sur plus ou moins des fausses bonnes bases dont les conséquences risqueraient de se répercuter sur la durabilité et la pérennité de l'intervention (exploitation des jeunes). De leur côté, les jeunes peuvent recevoir l'intervention sans pouvoir s'inscrire dans la perspective d'une réinsertion professionnelle durable. L'évaluation de l'acceptation de l'intervention implique de ce fait la collecte d'informations sur les perspectives que les jeunes associent implicitement et explicitement à celle-ci, mais aussi sur leurs attentes et sur leurs craintes.

Le travail des intervenants (chercheurs) étant de permettre aux jeunes comme aux référents de comprendre l'orientation de l'intervention de manière juste pour que leur accueil de l'accompagnement ne soit pas biaisé, l'évaluation portera alors sur les dynamiques qu'ils auront mises en œuvre pour atteindre l'objectif d'une réinsertion socioprofessionnelle durable.

L'acceptation de l'accompagnement est étroitement liée à sa perception par les jeunes et par les référents ainsi qu'aux associations mentales possibles qu'ils peuvent faire à son sujet. La manière dont les intervenants se présentent aux jeunes et aux référents ainsi que la manière

dont ils présentent l'intervention aux autres parties prenantes, constituent le centre de l'évaluation de l'acceptation de celle-ci. Le travail sur la communication des intervenants pourrait devenir le cheval de bataille en vue de la meilleure réception et perception de l'accompagnement.

La bonne réception de l'intervention est souvent une condition essentielle de sa réussite et de sa pérennisation.

Ainsi, l'évaluation de l'accompagnement des jeunes doit se faire à trois niveaux : le premier niveau est celui de l'évaluation de l'accompagnement de jeunes par leurs référents ; le deuxième niveau est celui de l'auto-évaluation des jeunes, et le troisième est l'évaluation faite par la coordination du projet d'intervention.

Au niveau de la coordination du projet, l'évaluation doit être permanente. Après la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des activités, des réunions d'évaluation doivent être organisées par l'organisme porteur du projet afin d'apprécier le niveau de mise en œuvre et de réalisation des activités. À travers ses intervenants déployés sur le terrain, il devra organiser des évaluations non formalisées tous les jours du travail de terrain.

En plus des évaluations journalières non formalisées, la coordination de l'intervention, à travers ses intervenants déployés sur le terrain, doit en collaboration avec les référents et les jeunes, planifier des évaluations hebdomadaires au cours desquelles l'intervenant apprécie à travers des exercices et des échanges, le niveau de compétence acquis par les jeunes, le niveau et la qualité d'interaction entre eux et avec le référent. Les évaluations journalières et hebdomadaires doivent s'organiser à l'endroit où l'intervention est mise en œuvre. Ces réunions d'évaluation journalière et hebdomadaire doivent permettre aux référents des jeunes de préparer des évaluations trimestrielles.

Après l'octroi de la subvention aux jeunes, la coordination doit organiser une première réunion de coordination avec chaque équipe, au cours de laquelle chaque référent présente l'état des dépenses liées à l'exécution des projets professionnels des jeunes qui sont sous son encadrement, les matériels/équipements achetés, le niveau d'exécution de ces projets et les difficultés rencontrées.

Doivent être présents à cette réunion d'évaluation, l'organisme porteur du projet, les jeunes de la cohorte et leurs référents. Cette évaluation permet de recueillir à chaud des éléments sur le lancement des activités, le degré de leurs réussites, et de réagir immédiatement pour redynamiser les stratégies en cas de failles.

À la fin de chaque trimestre, la coordination doit organiser un atelier réunissant tous les jeunes de la cohorte et leurs référents afin d'évaluer le niveau de réalisation du projet et son impact sur les bénéficiaires. Cet atelier en plus de l'évaluation, doit permettre un libre échange d'expériences entre les jeunes de différents sites et de différentes activités mises en œuvre.

Ces évaluations à mi-parcours doivent avoir pour but de proposer des nouvelles stratégies afin de redynamiser le travail d'accompagnement socioprofessionnel et soutenir le moral des jeunes.

À la fin de l'accompagnement, le responsable de la structure d'accompagnement doit organiser un atelier d'évaluation finale réunissant, en plus des acteurs impliqués dans l'accompagnement, les professionnels de médias. Au cours de cet atelier, il doit être précisé les objectifs initiaux de l'accompagnement autour desquels l'évaluation doit se faire.

Lors de cet atelier final, l'évaluation doit se faire à trois niveaux : le premier niveau est celui de l'auto-évaluation des jeunes. Les jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement, doivent prendre tour à tour la parole afin de s'autoévaluer (faire une évaluation de leur vécu avant, pendant et après leur intégration au sein du circuit d'opportunité) ; de présenter les difficultés rencontrées et comment ils ont réussi à les surmonter ; d'évaluer l'encadrement qu'ils ont reçu de leurs référents, l'accompagnement par les intervenants, l'impact de la subvention (les acquis) et ses insuffisances.

Après ce premier tour de table des jeunes, vient le tour des référents qui doivent s'autoévaluer, retracer la trajectoire d'apprentissage de chaque jeune, évaluer le type de relation entretenue avec chaque jeune, le niveau de compétence acquise par chaque jeune, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités et dans l'accompagnement des jeunes ; le niveau d'investissement et de réinsertion socioprofessionnelle de chaque jeune. Ils doivent, en outre, évaluer le niveau de collaboration entre les responsables de la structure d'accompagnement et les acteurs de la mise en œuvre (référents et jeunes) ; la portée de la subvention et l'impact des activités au niveau communautaire.

Le dernier niveau d'évaluation est celui de l'évaluation faite par les responsables de la structure d'accompagnement. De manière très objective, ils doivent faire une évaluation générale des jeunes et des référents en superposant les réalités du départ à celles de la fin. Dans cette évaluation, ils doivent relever les différentes mutations observées tout au long de la mise en œuvre des activités.

Les évaluations trimestrielles et l'évaluation finale sont réalisées en dehors des sites où sont mises en œuvre les activités d'accompagnement.

L'évaluation finale doit porter, notamment, sur :

- L'impact de l'intervention sur le jeune ;
- Son niveau de réinsertion sociale ;
- La portée de l'intervention et l'impact de ses activités au niveau communautaire.

III. Résultats de l'accompagnement criminologique

A. Le protagonisme des liens sociaux

À l'issue de la mise en œuvre continue de ces étapes telles que décrites ci-dessus, les jeunes doivent pouvoir devenir des protagonistes de liens sociaux. Ils doivent être en mesure de construire un nouvel réseau relationnel.

Nous référant à cette recherche action expérimentale, ce résultat, à savoir «devenir protagoniste de liens sociaux» est bien présent dans le nouveau mode de vie des jeunes. Il s'est établi des liens sociaux forts entre les intervenants déployés sur le terrain et les jeunes, qui ne peuvent plus supporter l'absence prolongée de ces derniers sur le terrain, sans qu'ils ne passent un coup de téléphone, pour demander aux intervenants-chercheurs, ce qui se passe, la raison de leur absence sur le terrain, de leur silence, etc. Ils appellent à temps et à contretemps. Ils vivent constamment dans la peur d'être à nouveau rejétés.

Les jeunes doivent devenir aptes à mobiliser inlassablement ces nouvelles relations pour résoudre certains problèmes sociaux auxquels ils font face. Par exemple, au cours de cette recherche action expérimentale, nous avons constaté vers la fin du processus que les jeunes commençaient à appeler les intervenants-chercheurs pour annoncer des événements familiaux et demander l'assistance en cas de deuil de leurs proches, de la maternité de leurs épouses, de maladie, de déménagement, etc.

Ils n'agissent pas seulement en demandeurs d'assistance, ils étaient devenus aussi ceux qui apportaient aux intervenants l'assistance, en leur payant le transport ou en leur offrant des courses gratuites à moto ou encore en leur fournissant certains services. Ils ne se fatiguaient pas d'accompagner les chercheurs à l'arrêt des bus. Ils accompagnaient les chercheurs en balade, de leur quartier vers un autre.

Considérant cet exemple parmi tant d'autres, il y a lieu de soutenir que ce premier élément de résultats d'une intervention criminologique a été atteint.

Aux termes de cet accompagnement criminologique,

- Le jeune développe le sens de l'altérité et arrive à construire, à maintenir et à entretenir une relation sociale durable avec les membres de la communauté ;
- Il se considère comme faisant partie intégrante de sa communauté ;
- Il prend conscience des besoins de la communauté et participe, par ses initiatives, à leur satisfaction.

B. Initiation d'un processus d'autonomisation fonctionnelle

Au bout de cette démarche d'accompagnement, les jeunes doivent être affiliés à plusieurs initiatives d'autonomisation fonctionnelle. Étant devenus acteurs de la vie sociale, ils ont vu les membres de leurs communautés respectives changer radicalement leur perception stigmatisante à leur égard. Finalement, le rejet laisse la place à l'adoption, à la considération, à la cohabitation pacifique, lequel climat favorise l'autonomisation fonctionnelle de ces jeunes. Les membres de leurs communautés, qui peu avant ne pouvaient pas leur offrir un espace à leurs côtés pour pouvoir apprendre un métier, suivre une formation professionnelle, une opportunité de travail, deviennent des acteurs clés, favorisant cette autonomisation des jeunes, en leur refaisant confiance, en leur confiant des responsabilités au sein de leurs structures.

Pour cette recherche-action, des jeunes ont été affiliés à différents ateliers, notamment, de coupe et couture avec plusieurs ramifications dont la mise en place d'un comptoir et d'une machine à surfiler, d'ajustage et de menuiserie. D'autres jeunes ont monté un salon de coiffure ou un commerce.

Les jeunes affiliés à la coupe et couture ont développé des aptitudes louables en coupe et couture des ensembles boubous pour homme qu'ils vendent ou donnent à crédit aux habitants de leur quartier. Après la vente de ces boubous, les jeunes ont pensé à une répartition des fonds, avec l'orientation de leur référent, permettant, d'une part, la survie des jeunes et, d'autre part, la pérennisation de l'activité à travers l'épargne d'un fonds servant à racheter des matériels et à la maintenance de l'atelier.

Ils ont monté un comptoir leur permettant d'avoir en permanence les matériels de couture pour usage personnel et pour vendre aux autres couturiers de leurs quartiers. Ils sont devenus des habilleurs des écoliers de leurs milieux, en leur confectionnant des uniformes, qu'ils leur vendaient ou leur donnaient à crédit *via* les parents. Outre ces spécialités, les jeunes ont reçu des commandes de couture et réparation des habits des habitants du quartier et confectionnaient leurs propres tenues.

Ils ont placé, en ramifications de la coupe et couture, une machine à surfilier au marché de liberté sous la responsabilité d'un jeune qui s'est spécialisé en surfilage. À la fin de chaque semaine, le revenu de cette activité était présenté aux autres jeunes pour une répartition suivant le principe de gestion préalablement établi.

L'initiative du projet de la coupe et couture a ouvert les jeunes à un métier stable, à la mise en place des activités génératrices de revenus à travers la couture et la vente des habits, la vente des articles de couture aux autres couturiers (sous-projet comptoir), le surfilage (produit de la machine à surfilier). Ils sont associés aux différentes commandes que leurs référents reçoivent de certaines écoles et sociétés pour confectionner des uniformes pour les élèves ou des tenues pour les employés. Ces commandes offrent aux jeunes de la reconnaissance sociale, de la valeur, mais elles sont aussi source de revenu, leur assurant une stabilité économique.

Les jeunes affiliés à l'ajustage ont développé des aptitudes en sciage, en dressage, en soudure et en ajustage. Ils rendent d'énormes services à leurs communautés et à eux-mêmes dans la fabrication des portes, fenêtres, chariots, portails et dans la réalisation d'autres petits travaux de soudure. Ils sont même sollicités par les policiers pour l'aménagement des conteneurs abritant les commissariats et sous-commissariats de police ou leurs amis. Ils ont excellé en fabrication des ranges assiettes et des pédales métalliques des machines à coudre, qu'ils vendent aux habitants de leurs quartiers et ceux des autres quartiers de la ville de Kinshasa.

En outre, ils reçoivent des commandes sous le label des ateliers au sein desquels ils travaillent, leur permettant de renforcer ce processus d'autonomisation fonctionnelle, non seulement en acquérant une notoriété au quartier et ailleurs, mais aussi en maximisant leurs recettes.

Pour les jeunes de la menuiserie, ils ont accumulé des aptitudes et des compétences professionnelles en sciage, rabotage, dressage, garnissage, fabrication des meubles. Ils ont une spécialité dans la fabrication et vente des tabourets, chaises, portes, cercueils, dans la construction des charpentes et la réparation de tout autre objet en bois.

S'agissant du jeune qui met en œuvre l'initiative de la coiffure homme au sein d'un salon monté dans son quartier sous le regard du référent en coupe et couture, en plus des compétences acquises lors de la première phase du projet parmi les jeunes qui suivaient la formation en coupe et couture et qui ont confectionné et distribué les masques, il a monté un salon de coiffure et il est devenu le coiffeur préféré des habitants de son quartier, enfants, jeunes et vieux.

Deux autres jeunes cumulent le petit commerce et l'ajustage. Ils s'organisent de manière à alterner entre les deux activités. Ils ont acquis une autonomie fonctionnelle et s'organisent tant soit peu pour contourner la difficulté liée à la fourniture d'électricité.

Dans ce processus d'autonomisation fonctionnelle, des initiatives sont développées dont la coupe et couture, le surfilage, l'ajustage, la menuiserie, le salon de coiffure et le petit commerce. À travers ces initiatives, les jeunes sont insérés dans des circuits d'opportunité et/ou placés au côté d'un référent où ils développent et mettent en pratique leur compétence au service des membres de leurs communautés et de leur propre émancipation. Ils ont acquis dès lors une identité professionnelle, ils sont désormais des couturiers, des ajusteurs, des menuisiers, des spécialistes en surfilage, des petits commerçants et non plus des *kuluna*.

À ce stade, le jeune devient un acteur utile au fonctionnement de la communauté. Il offre et reçoit des services. Il est « un acteur social » et non un simple bénéficiaire. Il apporte quelque chose à la communauté et il se sent ainsi valorisé.

C. La promotion des droits sociaux et économiques du jeune

Le processus d'autonomisation fonctionnelle doit permettre aux jeunes d'accéder à des droits économiques et sociaux, grâce au service qu'ils offrent à leurs communautés.

Dans cette recherche-action, ce résultat est visible à travers la vente des boubous, des meubles, des ranges assiette, des pédales métalliques des machines à coudre et l'exécution de toute autre commande en coupe et couture, en ajustage ou en menuiserie, en coiffure et en petit commerce. Les jeunes acquièrent une autonomie financière, bien que volatile dans certains cas, compte tenu de leur immaturité dans la gestion financière. Un jeune déclarait lors un entretien :

Maintenant j'ai un travail, je suis couturier, je ne peux plus manquer 1000Fc, parce que si je n'ai pas de clients qui viennent faire coudre leurs habits, j'aurai au moins ceux qui viendront faire réparer leurs habits, alors que vais-je aller chercher dans la rue ?

Cet extrait atteste, d'une part, un réel accès aux droits sociaux, qui sont entre autres le droit au travail, le droit à la reconnaissance sociale à travers la confiance que les habitants leur font en leur confiant leurs habits pour réparation, voir même leurs tissus pour coudre.

D'autre part, ils accèdent aussi aux droits économiques lorsque les clients valorisent leur travail en leur payant la contrepartie. Cette contrepartie, en plus de leur donner une autonomie financière, leur facilite l'accès à d'autres droits sociaux. Avec une autonomie financière, les jeunes peuvent jouir de leur droit à l'alimentation, ils peuvent se trouver un logis, ils peuvent se faire soigner en cas de maladie, ils peuvent s'acheter des habits, etc.

Il existe un certain chevauchement entre ces différents droits, la jouissance de l'un facilite l'accès et la jouissance de l'autre ainsi de suite. Certains jeunes ont pris conscience de leur responsabilité et répondent à leurs devoirs de parent, de grand frère ou d'oncle. Voilà ce que déclare un jeune lors de l'atelier d'évaluation :

Merci au CCPS, maintenant j'ai un travail, je ne peux plus manquer d'argent, sans quoi ça serait compliqué parce que le matin tes petits frères comptent sur toi, certains viennent demander de l'argent pour s'acheter du pain, des beignets...⁶.

Il transparaît dans le propos de ce jeune, son implication et sa participation à faire fonctionner et à faire vivre sa famille. Un autre jeune inséré en ajustage et en petit commerce commence à remplir ses devoirs de mari et de père en donnant régulièrement l'argent à sa femme pour sa survie et celle de son fils.

D. L'émancipation du jeune

Affranchi de toute sorte de stigmatisation, de rejet, certains jeunes sont dès lors respectés et valorisés dans leurs communautés respectives. Un jeune inséré en coupe et couture, devenu chef d'atelier, a réussi à regagner l'affection de sa femme et de son enfant, le respect et la considération de sa belle-famille. Voilà ce qu'il dit :

« ...Actuellement quand j'arrive dans ma belle-famille, tout le monde me respecte. Je ne suis plus kuluna de rien du tout, mais tailleur ! ».

À travers l'insertion professionnelle et la rémunération y afférente, les jeunes ont accédé à la reconnaissance sociale et au respect des membres de leurs communautés. Un autre jeune déclarait :

Il y a une maman du quartier qui, avant ne me saluait pas, mais depuis qu'elle me voit bosser à l'atelier d'ajustage, elle ne me passe plus en chemin sans me saluer⁷.

Le travail l'a émancipé, l'a déstigmatisé et lui a rendu son honneur, sa place et son rôle dans la société, la considération et le respect, ainsi qu'une reconnaissance sociale en tant que jeune issu de son quartier.

6 Propos recueilli d'un jeune lors de l'atelier d'évaluation de l'accompagnement des jeunes du 30 avril 2022.

7 Propos recueilli d'un jeune le 18 janvier 2021, lors de l'atelier d'évaluation des activités de terrains avec les acteurs.

La métamorphose de leur tenue corporelle et vestimentaire est l'un des signes visibles de cette émancipation. Les jeunes qui, au début du processus d'accompagnement se présentaient à nos réunions en culotte, en babouche, parfois sans s'être lavés et non coiffés, sont devenus très rigoureux et très regardants quant à leur hygiène corporelle et vestimentaire. En effet, un changement est observé à la fin du processus d'accompagnement où les jeunes garçons se sont présentés à l'atelier d'évaluation, certains habillés en veste, d'autres en ensemble boubou, qu'ils avaient eux-mêmes confectionnés. Le même constat a été fait chez les jeunes filles qui se sont présentées à cet atelier habillées en pagnes et blouses qu'elles avaient elles-mêmes aussi confectionnées. Ils étaient tous bien coiffés. Un jeune disait :

Je commence par dire merci au CCPS et à OSISA, ce sont eux qui ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui, moi qui étais kuluna, est-ce que je savais que je vais monter à l'université, ici au CCPS, assis au milieu de grandes personnes, parler devant la caméra, non, non, je suis très content, je ne peux que dire merci.

Considéré comme un acteur, qui peut participer à des assises et dont le point de vue est pris en compte au même titre que tous les autres acteurs, sans distinction de rang social, fait ressortir la pleine émancipation du jeune.

Cette revalorisation est bien présente et visible à travers la responsabilisation des jeunes au sein de leurs ateliers respectifs. Certains sont des chefs d'atelier, d'autres chargés de logistique, ainsi de suite.

E. La réhabilitation ou la réinsertion sociale du jeune

La réinsertion est un résultat clé témoignant la réussite d'un accompagnement criminologique à visée de réhabilitation. L'acteur qui autrefois était exclu de la société, se trouve réhabilité. Il est réintroduit dans le système et est considéré comme faisant partie intégrante du système et de son fonctionnement.

S'agissant de cette expérimentation, tous les jeunes ont été réhabilités socialement. Le premier niveau de réhabilitation était, pour ces jeunes, l'acquisition des pièces d'identité. Être identifié constitue non seulement une exigence de citoyenneté, mais aussi une nécessité pour un travail d'accompagnement. Cette identification passe par la détention d'une pièce d'identité. La plupart de ces jeunes n'avaient pas des pièces d'identité au moment de leur rencontre avec le CCPS. Il a été question pour le CCPS de les sensibiliser sur l'importance de détenir un tel document et de les accompagner en vue de son obtention. Ils sont actuellement identifiés et identifiables comme des citoyens congolais à partir des pièces en leur possession.

Le deuxième niveau de réhabilitation est leur réinsertion au sein des circuits professionnels, où ils offrent divers services à leurs communautés. Ils participent et contribuent désormais à la vie et au fonctionnement de la société en mettant en valeur leur savoir-faire en fonction des aptitudes et compétences de chacun. Ils participent aux interactions humaines qui font vivre et fonctionner la société. Ils sont et se considèrent comme membres actifs de leurs communautés respectives.

À travers leur apport à leurs communautés, ils sont réhabilités dans leur statut de véritables « fils » du quartier par les habitants, les plus âgés, hommes et femmes, les saluent en ces termes : « *Bonjour mon fils* ». Cette expression traduit la proximité et l'acceptation des jeunes comme membres effectifs de leurs quartiers.

Pour donner à comprendre la portée de cette réhabilitation des jeunes, l'un d'eux expliquait en ces termes :

Lorsque nous faisions le kuluna, tout le monde nous prenait pour des enfants maudits et sans avenir (bana ya libebi), qui n'avaient aucune valeur dans la société, parce que nous n'avions rien à leur apporter. Mais depuis que nous travaillons avec le Centre de criminologie, tout le monde commence à voir le changement qui s'opère en nous et ils commencent à nous saluer avec respect. Tu vas voir un papa, qui ne me regardait même pas, me saluer affectueusement «bonjour mon fils» et d'autres commencent à nous approcher parce qu'ils ont vu que nous faisons maintenant des choses appréciables.

Tous ont réhabilité les liens avec leurs familles respectives. Cette réhabilitation familiale est visible lorsque le référent est conduit par les jeunes auprès de leurs parents pour obtenir des renseignements relatifs à la demande du duplicata de la carte d'électeur ou encore lorsque ceux-ci viennent remercier le référent pour l'encadrement dont bénéficie leur fils. Les jeunes sont réhabilités dans leurs familles où ils habitent, et ils reviennent chaque matin à l'atelier pour poursuivre leurs activités. Aujourd'hui, certains de ces jeunes font la promotion de leurs ateliers sur les réseaux sociaux (Makon Services, Atelier la Grâce, Atelier Ngando, etc.).

IV. Difficultés éventuelles

Le travail d'accompagnement des jeunes pour leur sortie de violence urbaine de *kuluna*, comme toute autre intervention sociale impliquant des humains, ne manque jamais de difficultés. Nous pouvons en relever quelques-unes afin d'attirer l'attention de tout intervenant qui veut se lancer dans une telle intervention criminologique. Notre intention en épingle ces difficultés n'est aucunement de décourager les intervenants éventuels à se lancer dans cette démarche ; en revanche, il est question de les préparer à développer des stratégies conséquentes pour pouvoir surmonter ces difficultés. Il s'agit de :

- L'influence négative du contexte familial et environnemental des jeunes, qui reste constamment un frein à la consolidation des acquis de leur apprentissage pour une autonomisation et une réinsertion effective ;
- La difficulté qu'éprouvent les jeunes à gérer de façon autonome les ressources, dans un contexte de précarité familiale, cela constitue un handicap à la consolidation des résultats de l'intervention ;
- La difficulté des jeunes à manier parfois de grosse somme d'argent, qui peut constituer un frein à la réussite de l'intervention, surtout en cas d'une formation professionnelle, si l'enveloppe allouée à l'intervention ne permet pas de dégager une marge pour leur argent de poche ;
- La non-budgétisation des référents dans le projet d'accompagnement des jeunes, qui peut être facteur de leur démotivation dans ce processus d'accompagnement :
- Le temps peut constituer une difficulté si on attend des résultats immédiats en peu de temps, car la construction d'une relation susceptible de réhabiliter le jeune prend du temps : le premier à réhabiliter le jeune est l'intervenant, le deuxième est le référent qui va l'accueillir pour l'insérer dans un circuit d'opportunité, le troisième protagoniste sera la famille du jeune et le dernier sera la communauté du quartier. Ce processus nécessite du temps.

Conclusion

Accompagner un jeune se déclarant *kuluna* pour sa sortie de violence suivant l'approche AHPER est une autre manière de penser la politique publique de gestion de cette violence. Il s'agit d'une intervention sociale basée sur l'accompagnement de proximité, reposant sur une vision participative et émancipatrice des jeunes. C'est une démarche qui priviliege une gestion extrajudiciaire, mieux, communautaire, de la violence urbaine de *kuluna* et qui met au centre l'implication totale des jeunes concernés et le respect de leurs droits fondamentaux à caractère économique, social et culturel.

La réussite de l'accompagnement d'un jeune pour sa sortie de la violence urbaine de *kuluna* repose sur :

- L'attitude empathique de l'accompagnant vis-à-vis du jeune accompagné ;
- La construction, la consolidation et la pérennisation de la confiance mutuelle entre les acteurs impliqués ;
- La participation et la responsabilisation des jeunes durant tout le processus.

Une fois que l'intervenant réussit à bien concilier les éléments ci-dessus, les jeunes deviennent :

- Protagonistes de liens sociaux ; capables de construire, consolider et maintenir les différents liens sociaux avec l'intervenant, le référent, sa famille et les membres de la communauté locale ;
- Autonomes dans leur fonctionnement ;
- Restaurés dans leurs droits sociaux, économiques et culturels ;
- Émancipés comme citoyen à part entière ;
- Réinsérés au sein de la communauté.

Références bibliographiques

- ANSART, P., (1999) « Confiance », in AKOUN A. et ANSART P. (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil.
- AYERBE, Ch., DUPRE LA TOUR, M., HENRY, Ph., VEY, B., (2011), *Prostitution : guide pour un accompagnement social*, Paris, Ères.
- BLOCH, H *et al.* (dir.) (2011), *Grand dictionnaire de la psychologie*, Paris, Larousse.
- KIENGÉ-KIENGÉ INTUDI, R. (2024), « Sécurité urbaine et sortie de violence des jeunes dits *Kuluna* à Kinshasa : une expérience innovante », in *Duc in altum*, Revue interdisciplinaire de l'Université *Omnia Omnibus*, n° 1, pp. 297-327.
- KIENGÉ-KIENGÉ INTUDI, R., LIWERANT, S. (dir.), MAMBIKO NYABITA C., MALANDA MvIBIDULU B. (2017), *Violence urbaine et réaction policière à Kinshasa (RD Congo) : Sens et non-sens*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan.
- LECOMTE, J. (2010), « Empathie et ses effets », in *Savoir et soins infirmiers*, pp. 1-7.
- LIWERANT, S., KIENGÉ-KIENGÉ INTUDI, R. (dir.), (2019), *Puzzle de sorties de violence urbaine des jeunes à Kinshasa (RD Congo)*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, ACTION HUMANITAIRE ET SOLIDARITÉ NATIONALE, (2014), *Guide des prestataires de prise en charge des enfants en situation difficile*.

Table des matières

Remerciements	3
Avant-propos	5
Introduction.....	7
I. Contexte de la violence de Kuluna	13
II. Approche d'accompagnement des jeunes pour la sortie de la violence de Kuluna : approche AHPER.....	15
A. Identification et sélection du jeune.....	15
1. Définition des critères d'identification	15
2. Processus d'identification et de sélection	15
B. Identification du circuit d'opportunité et du référent	17
1. Les circuits d'opportunités	17
2. Le référent.....	18
C. Accompagnement de proximité du jeune.....	19
1. La proximité de l'accompagnant.....	20
Les principes clés de l'accompagnement :	20
2. L'empathie et ses limites	21
3. La proximité du référent.....	23
4. La confiance envers le jeune accompagné	24
5. La participation du jeune accompagné dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet de sortie de violence	25
6. Le suivi de l'accompagnement	26
7. L'évaluation de l'accompagnement du jeune	28
III. Résultats de l'accompagnement criminologique.....	35
A. Le protagonisme des liens sociaux	35
B. Initiation d'un processus d'autonomisation fonctionnelle	36

C. La promotion des droits sociaux et économiques du jeune	39
D. L'émancipation du jeune.....	40
E. La réhabilitation ou la réinsertion sociale du jeune.....	42
IV. Difficultés éventuelles.....	45
Conclusion	47
Références bibliographiques	49



MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2025

Imprimé en RDC - Printed in DRC

www.mediaspaul.cd